

Nb de personnes destinées à occuper le logement	Zones Abis et A	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	37 581	37 581	32 673
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	56 169	56 169	43 633
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	73 630	67 517	52 471
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	87 909	80 875	63 347
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	104 592	95 739	74 518
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	117 694	107 738	83 983
Par personne supplémentaire	13 116	12 005	9 368

Les plafonds des prix de vente PSLA :

Zone	Abis	A	B1	B2	C
Plafond prix HT	5 941	4 501	3 605	3 147	2 751

exprimés en € : m2 de surface utile

Les plafonds de redevance locative en PSLA :

Zone	Abis	A	B1	B2	C
Redevance locative max	14,82	11,38	9,81	9,42	8,72

Exprimés en € : m2 de surface utile

Zone Abis : Paris et 76 communes d'Ile-de-France.

Zone A : Agglomération parisienne, Côte d'Azur, et communes particulièrement tendues (Genevois, Lyon, Annecy, Deauville, Bordeaux...).

Zone B1 : Agglomérations de plus de 250 000 habitants, pôles de la grande couronne parisienne, pourtour de la Côte d'Azur, Outre-mer, et quelques agglomérations au marché tendu.

Zone B2 : Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes périphériques des secteurs tendus (grande couronne parisienne, zones littorales ou frontalières, Corse).

Zone C : Reste du territoire.

Exemple : Logement de 65 m2 habitables avec balcon et garage en zone B1. Surface utile = 76 m2.

Hypothèse de financement un prêt de 2% sur 25 ans (hors assurance emprunteur). Prix de vente 210.000 € (frais d'acte et de garantie inclus)

	Part locative	Part acquisitive	Redevance mensuelle
En phase locative	76x9,48 €/m2 de S.U 720,48 €	195 €	890 €

	Prix de vente	Mensualité (hors assurance)
En phase acquisitive	210 000 €	890 €

Lors de la levée d'option, la somme des mensualités tous prêts cumulés ne doit pas excéder la redevance globale payée au cours du mois précédant la levée d'option. Le montant de la part acquisitive est déduit du prix de vente lorsque l'accédant lève l'option d'achat (ou restitué intégralement en cas de non levée d'option)